

DECRET D/2019/ 280 /PRG/SGG

PORTANT ELEVATION A LA DIGNITE DE GRAND
CROIX DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ;

VU La Constitution ;

VU La Loi L/94/002/CTRN du 26 Janvier 1994, modifiant et complétant l'Ordonnance n° 116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986 ;

VU L'Ordonnance n°116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986, portant création de l'Ordre National du Mérite ;

VU Le Décret D/2018/116/PRG/SGG du 13 Juillet 2018, portant organisation de la Présidence de la République ;

VU Le Décret D/2018/022/PRG/SGG du 11 Février 2018, portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Mérite.

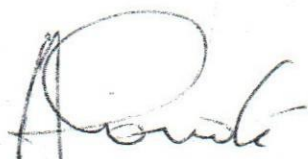
DECRETE

ARTICLE 1^{ER}/ Est Elevé à la Dignité de Grand Croix de l'Ordre National du Mérite de la République de Guinée Son Excellence Monsieur **ISMAÏL OMAR GUELLEH**, Président de la République de Djibouti, pour sa contribution de qualité au renforcement des Relations d'Amitié et de Coopération entre nos deux pays.

ARTICLE 2/ Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le

17.6 OCT 2019



Professeur Alpha CONDE

Grand Maître des Ordres Nationaux de Guinée